



REVUE DE PRESSE
Vendredi 22 mars 2019



«Défendre les internautes, c'est leur donner accès à une information libre et diversifiée»



Le Parlement européen se réunit fin mars pour le vote final de la directive droit d'auteur. Un texte âprement discuté depuis bientôt trois ans qui doit enfin permettre aux médias et aux artistes de percevoir une part des revenus générés sur le Net par leurs productions.

Jusqu'à présent, ce sont les géants américains du web qui captent l'essentiel des profits. L'enjeu est majeur pour la presse, les artistes, la démocratie et la culture. Et l'objet d'une incroyable bataille menée par les grandes plateformes.

Depuis des mois, la menace est relayée sur tous les réseaux sociaux: si la directive européenne sur le droit d'auteur était adoptée, c'en serait fini de la liberté de l'internet.

Les internautes n'auraient plus accès à la gratuité des services. La création, l'information seraient étouffées pour laisser place à la censure. Nous perdriions ce qui a pris une place centrale dans nos vies: un internet libre et d'une richesse illimitée. Perspective terrifiante... Relayée par des dizaines de milliers de sites, une pétition au titre comminatoire «Sauvez internet» circule. Qui ne se battrait pas pour une telle cause?

mort, pas plus que d'acquiescer un minimum d'impôts en Europe. C'est d'ailleurs ce que font toutes les autres entreprises qui distribuent des contenus: elles paient ceux qui les produisent.

Autre *fake news* colportée par les lobbies, la directive engendrerait la censure. Un comble quand on sait que des journalistes ont payé de leur vie leur combat contre

les rémunérer.

La menace n'est pas théorique. Par le passé, un grand moteur de recherche a brièvement «déréférencé» les médias d'un pays européen qui réclamaient leur dû. Ils ont dû capituler pour continuer à exister sur Internet. Plus récemment Wikipédia Italie a fermé à la veille d'un vote du Parlement européen sur la directive en septem-

”
L'enjeu est majeur pour la presse, les artistes, la démocratie et la culture.



Et pourtant, force est de constater que toutes ces affirmations péremptoires relèvent de l'une des plus intenses campagnes de désinformation jamais organisée. Les internautes devront-ils désormais payer pour accéder à Internet et échanger des fichiers? Non. La directive le dit clairement. Seules les plateformes qui engrangent des revenus conséquents devront rémunérer médias, artistes et auteurs. Vont-elles être ruinées au point de ne plus pouvoir opérer? Loin de là: grâce à leur position ultradominante, les deux plus grandes plateformes américaines siphonnent aujourd'hui près de 80% des revenus publicitaires sur Internet. Des dizaines de milliards de dollars par an. Payer quelques centaines de millions aux producteurs de contenus ne signera pas leur arrêt de

”
Les deux plus grandes plateformes américaines siphonnent aujourd'hui près de 80% des revenus publicitaires sur Internet.

la censure. Si des articles, ou des chansons disparaissent du web, ce sera le seul choix des grandes plateformes. Aujourd'hui, elles menacent clairement les médias et les artistes de le faire. Et ce pour une seule et unique raison: elles ne veulent pas

bre dernier pour «montrer» aux internautes à quoi ressemblerait le monde né de la directive. Intimidation étrange: Wikipédia n'est pas concernée par le texte de l'UE.

C'est précisément pour éviter de tels scénarios que les États de l'UE s'unissent. Il va être plus compliqué pour les géants du Net de déréférencer les médias de quelque 500 millions d'Européens. L'UE est un marché dont ils ne peuvent pas se passer.

Il existe un vrai risque de censure: celui qui naîtrait d'un monde sans la directive. Où toutes les recettes continueraient à aller aux plateformes, privant petit à petit les médias de tout moyen de subsistance. Ce monde existe déjà: des dizaines de journaux ont mis la clé sous la porte.

Et la démocratie est claire-

ment menacée.

Oui l'internaute a besoin d'une presse pluraliste et libre. Oui il a besoin d'être protégé contre les *fake news*, les tentatives d'instrumentalisation de l'opinion, la propagande des États, des lobbies économiques et des trolls. Oui enfin il a besoin d'une démocratie vivante. Mais pour cela, il faut des médias indépendants et critiques qui puissent vivre de leur travail. L'adoption de cette directive est une question de vie ou de mort pour les médias et de survie pour beaucoup d'artistes et d'auteurs.

C'est aussi une question de survie pour un Internet riche et diversifié, où l'information et la culture ont toute leur place.

La liste des 70 signataires de la presse française dont CL et 280 européens est en ligne sur www.charentelibre.fr

Dernier obstacle pour la controversée réforme du droit d'auteur

Depuis son lancement il y a deux ans, la réforme du droit d'auteur qui vise à mieux protéger les ayants droit (producteurs, musiciens, vidéastes, etc.) a suscité une grande controverse et fait désormais face à un dernier obstacle avant l'adoption formelle des mesures. Cette controverse se centre particulièrement sur les articles 13 et 11 de la directive. Le premier contraint les plateformes Internet à se munir de filtres pour s'assurer que

les utilisateurs n'enfreignent pas le droit d'auteur lorsqu'ils publient du contenu en ligne. Les grandes plateformes seront ainsi tenues d'obtenir des licences pour le contenu mis en ligne par leurs utilisateurs. Mais aussi de s'assurer que ceux-ci ne puissent pas mettre en ligne du contenu violant le droit d'auteur. L'article 11 contraint quant à lui les plateformes Internet qui publient des extraits d'information (telles que Google Actualités) à obtenir une licence de l'éditeur web original si le texte

republié ne se limite pas à «quelques mots ou à un extrait très court». Pendant la procédure législative, les eurodéputés en faveur de la directive ont déclaré avoir reçu de Comme prévu par l'accord, les grandes plateformes en ligne telles que Google ou Facebook devront négocier des accords de licence avec les détenteurs des droits pour pouvoir republier leur travail. Les vidéos publiées sur Youtube devront être examinées pour s'assurer qu'elles ne violent pas le droit d'auteur.

■ C'est aujourd'hui la Journée du sommeil ■ Insomnies ou nuits trop courtes: les Français dorment en moyenne moins de sept heures ■ Des Charentais ont accepté d'évoquer le calvaire de leurs nuits blanches.



Florian Soulet, de Nersac, ne dort plus que quelques heures par nuit depuis cinq ans.



Sylvie Prompt, de Châteaubernard, a connu dix ans d'insomnie.

Photos Quentin Petit

Ils ont perdu le sommeil

Myriam HASSOUN
m.hassoun@charenteinfo.fr

Pendant dix ans, elle n'a dormi que trois heures par nuit. «Un sommeil en pointillés», décrit Sylvie Prompt, 53 ans, de Châteaubernard. On se réveille et on ressasse toute la nuit... On se refait la journée dans la tête.» Les demi-heures qui défilent sur l'écran du réveil et la fatigue qui oppresse à l'heure du lever. Comme cette Charentaise, nombreux sont les adultes sujets à des troubles du sommeil ou aux insomnies. À l'occasion de la Journée du sommeil, aujourd'hui, l'Institut national du sommeil et de la vigilance a dévoilé que les Français dorment en moyenne 6h42 par jour en semaine, 25 % somnolent dans la journée et 13,9 % sont des insomniaques chroniques. En Poitou-Charentes, selon une étude de l'Observatoire de la santé menée en 2013, 65 % des 15-85 ans déclarent avoir au moins un trouble du sommeil. Les causes sont multiples: stress, apnée du sommeil (lire ci-contre). Et les écrans. «Un véritable fléau,

souligne le Dr Ségolène Philippeau, pneumologue et spécialiste en polysomnographie à l'hôpital d'Angoulême. D'autant plus chez les plus jeunes, mais pour les adultes aussi: ils ont le téléphone dans leur lit, sont réveillés par les alertes...»

«Je me levais en pleurs»

Pour Sylvie Prompt, ce sont des ennemis professionnels qui ont mené aux insomnies. Avec des conséquences y compris sur ses performances physiques, elle qui est marathonnienne. «On a l'impression que l'on survit quand on ne dort pas, on ne supporte plus rien. Je me suis vue partir courir tôt le matin en pleurant. Parfois même, je me levais en pleurs, tellement fatiguée que je me demandais comment j'allais affronter la journée.»

Le manque de sommeil mène «à plein de petites choses handicapantes», décrit Florian Soulet, de Nersac. Le jeune homme de 28 ans ne dort, malgré lui, que cinq heures par nuit en moyenne depuis cinq ans. «Je ne sais pas comment c'est arrivé, ça a commencé une nuit de

pleine lune, et depuis, il m'arrive même de faire des nuits seulement de 1 heure à 4 heures.» Il se réveille en sursaut en pleine nuit. Responsable d'équipe, il embauche à 6 heures. «Mais j'ai un coup de barre vers 11 heures. Et quand vous ne dormez pas assez, vous avez des troubles de la concentration: on va être réceptif à l'information mais le temps d'analyse va être plus long.» Et ce n'est pas mieux en vacances. «Le matin, c'est long, on attend quand tout le monde dort.» Magnétisme, sophrologie, plantes, tisanes et même le quartz rose, Sylvie Prompt a tout essayé pour retrouver le sommeil. En vain. «J'ai fini par aller voir mon médecin et j'ai pris des somnifères: ce n'est pas réparateur comme un vrai sommeil, mais au moins, ça vous empêche de réfléchir. Le cerveau se met sur pause.» Florian Soulet a lui aussi tenté les somnifères. «Ça m'a bien assis... Mais je ne veux pas tomber dans le cercle infernal.»

«Les hypnotiques ne sont pas la solution, ce ne sont que des traitements ponctuels, à donner sur une courte durée car ils provoquent de

l'accoutumance», met en garde Ségolène Philippeau. Qui conseille, en cas d'insomnies chroniques, de plutôt travailler sur son hygiène de sommeil, couplé à une psychothérapie. «Mais c'est très difficile à prendre en charge.» Sylvie Prompt a retrouvé le sommeil il y a quelques mois, en quittant son travail. «La cryothérapie m'a aidée», promet-elle aussi. À tel point qu'elle a décidé d'ouvrir son propre centre. «Le sommeil est fragile», dit encore le Dr Philippeau. Mais il sert à plein de choses, il agit sur la régulation des hormones, il faut dormir pour la mémoire, pour nos capacités d'apprentissage... Le sommeil est vital.» Florian Soulet le promet: il a essayé de se passer des écrans, conscient qu'ils pouvaient nuire à sa qualité de sommeil. «Mais ça n'a rien fait.» Le jeune Charentais veut entamer des démarches plus poussées pour trouver la cause de son mauvais sommeil. Pour, enfin, retrouver de douces nuits.

«On s'enfonçait quand on ne dort pas, il faut se faire aider, ça peut devenir dramatique», alerte Sylvie Prompt. Il vaut mieux ne pas at-

Des conseils pour mieux dormir

Quelques conseils du professeur Xavier Drouot pour bien dormir. **Se coucher et se lever à heures fixes.** Y compris les week-ends. **Ne pas consommer de substances éveillantes.** Ne pas fumer le soir, ne boire ni thé ni café après 14h. Attention aussi à l'alcool: avec un petit verre de vin, on trouve le sommeil rapidement, mais un sommeil de mauvaise qualité. Et on se réveille beaucoup plus facilement. L'alcool bloque le sommeil profond. **Préparer sa nuit.** Il faut qu'il y ait au moins trois à quatre heures entre le moment où on arrête de travailler et le moment où on se met au lit. Il faut que la tension psychologique diminue. On peut lire pas plus de 30 minutes au lit, avec une lumière tamisée. **Bannir tous les écrans.** Et ne pas regarder la télévision au lit. **Cacher le réveil.** Vous mettez un mouchoir sur le réveil ou vous le tournez. Il n'y a rien de pire que de regarder l'heure en pleine nuit et de se dire «houlala je ne dors toujours pas, ça va être dur demain». **Se divertir, se détendre.** Initier des pensées agréables au lit: en pensant aux prochaines vacances par exemple. Il faut initier le sommeil avec des pensées positives.

Le chiffre

84 % Selon l'ORS, c'est le taux

d'hospitalisations pour troubles du sommeil ayant pour origine les apnées du sommeil en Poitou-Charentes. «La respiration plusieurs fois par heure s'arrête pendant dix secondes, ce qui occasionne une chute du taux d'oxygène dans le sang», décrit le Dr Philippeau. L'apnée fragmente le sommeil, on se réveille fatigué. Seul le port d'un masque poussant de l'air toute la nuit peut venir y remédier. L'obésité est un facteur de risque d'apnée du sommeil. Les hommes sont plus touchés que les femmes.

tendre que le processus d'insomnie s'enclenche, parce qu'une fois qu'on a perdu le sommeil, il est difficile de le retrouver.»

Professeur Xavier Drouot

«Respecter une hygiène de sommeil»

Le professeur Xavier Drouot est neurophysiologiste, spécialiste du sommeil au CHU de Poitiers. Il est également président du réseau Veille sommeil en Poitou-Charentes.

Quels sont les facteurs qui peuvent empêcher de dormir?

P Xavier Drouot. Pour beaucoup, ce sont des facteurs liés à l'hygiène du sommeil. Comme on a une hygiène alimentaire ou une hygiène de vie, il y a une hygiène de sommeil que l'on doit respecter pour avoir une bonne qualité de sommeil. Beaucoup de patients méconnaissent ces règles, ou ne les appliquent pas et cela a un impact considérable.

Le rôle néfaste des écrans est pointé du doigt...

Absolument. On le constate régulièrement en consultation. On sait maintenant que l'œil humain sert à identifier le jour et la nuit. Il y a des cellules sensibles à la lumière au niveau de la rétine qui ont des connexions directes avec les centres du sommeil et l'horloge interne. Le message envoyé par ces cellules est simple: quand elles voient de la lumière bleue, elles donnent l'indication au centre du sommeil «il ne faut pas dormir car il fait jour». Cette lumière bleue est justement émise par les écrans de nos portables, de nos ordinateurs... Quand on consulte des écrans le soir, à 22 ou 23 heures, il y a un effet rémanent de plusieurs heures.

Il est recommandé de dormir sept heures par nuit. Mais n'est-ce pas

variable d'une personne à l'autre?

Sept heures, c'est une moyenne. Il y a des petits dormeurs qui ont besoin de moins de six heures de sommeil et d'autres qui ont besoin de plus de huit heures. Et après, il y a aussi le rythme: il y a ceux qui sont couche-tôt/lève-tôt et ceux qui sont couche-tard/lève-tard.

Quels sont les risques du manque de sommeil?

Ils sont très importants. D'abord sur le fonctionnement du cerveau, principal organe bénéficiant du sommeil. Quand on manque de sommeil, on est plus irritable, plus inattentif, moins concentré, on travaille moins bien. Le manque de sommeil poussé peut provoquer une baisse de moral. On est aussi enclin à la somnolence, aux assoupissements.

Avec le risque que cela survienne au volant. Il y a aussi des conséquences sur l'appétit: quand on ne dort pas, l'hormone qui bloque la faim durant la nuit est moins synthétisée. Les gens mangent alors beaucoup plus, avec une attirance pour le gras et le sucré. L'organisme veut accumuler des réserves.

Vous êtes spécialiste des rêves. Ont-ils un lien avec la qualité du sommeil?

Oui et non. Oui, car quand les gens font des cauchemars, ils se réveillent la nuit. Et il est difficile de se rendormir quand on a fait un vrai cauchemar, qui survient en fin de nuit. D'un autre côté c'est non, car c'est normal d'imaginer des choses bizarres, de faire des choses bizarres dans les rêves... Les rêves permettent d'évacuer une espèce de tension psychologique.

La conférence

Journalisme et fake news

Combattre les fausses informations. Dans le cadre de la Semaine de la presse, les jeunes en service civique de l'association Unis Cité organisent aujourd'hui, de 16h30 à 18 heures à l'auditorium de L'Alpha à Angoulême, une conférence sur «le journalisme face aux fake news».

Deux journalistes de *Charente Libre* et un journaliste de RCF Radio interviendront sur plusieurs thèmes: les réseaux sociaux, les méthodes de fabrication et de vérification de l'information, le travail des journalistes... Un sujet brûlant. La conférence est ouverte à tous et le public est bien sûr invité à venir échanger avec les intervenants.



Les jeunes volontaires d'Unis Cité organisent une conférence à L'Alpha aujourd'hui. Photo archives Quentin Petit

- L'agent immobilier officialise sa candidature à Cognac dans une vidéo
- Son axe prioritaire: la proximité ■ Pour y répondre, il dégage «Urbest».

Morgan Berger lance sa campagne et une appli

Julie PASQUIER
j.pasquier@charentelibre.fr

Il est le premier à se lancer officiellement dans la bataille des municipales. Morgan Berger, l'agent immobilier, ancien responsable des Jeunes Populaires et proche de Jérôme Mouhot, briguera la mairie de Cognac l'an prochain. Son équipe de campagne est constituée, dit-il; sa liste «sans étiquette» «quasi finalisée». «À un moment, faut pas se cacher», lâche le trentenaire, qui a toujours eu «la volonté» de «servir» sa ville. En février 2018, il dévoilait déjà ses ambitions dans *Charente Libre*.

Hier, Morgan Berger a donc décidé d'officialiser sa candidature dans une vidéo postée sur son compte Facebook. Il y développe l'un des axes prioritaires de sa campagne: la proximité. Et pour l'expérimenter, il lance même une application, téléchargeable sur tous les smartphones: «Urbest» a été développée par Hugo Gervais. «On s'est rencontré l'an dernier au tournoi international de tennis de table. Il a accepté de la mettre à ma disposition pour la campa-



L'application «Urbest» permet de faire remonter «les petits soucis du quotidien», explique Morgan Berger, candidat aux municipales à Cognac.

Photo J. P.

gne.» Son but: «Régler les petits tracas de la vie quotidienne des gens.» Un projet sur lequel la mairie travaille aussi depuis de longs mois, mais qui n'a toujours

pas abouti (lire ci-dessous). Un trottoir défoncé, un lampadaire qui ne fonctionne pas, des soucis de propreté... «Je constate, je clique et j'envoie», résume Morgan Berger, téléphone en main.

Réaliser un diagnostic de la ville

L'application, qui utilise la géolocalisation, permet de prendre une photo, d'écrire un court texte et de poster le message en quelques secondes. Si ça ne remonte pas à la mairie, pour le moment, ça tombe dans la messagerie du candidat. «S'il y a des gros trucs à signaler, je les ferai évidemment remonter aux services techniques», dit-il. Mais cela va surtout lui permettre de réaliser un diagnostic de la ville dans le cadre de sa campagne. D'ailleurs, avant que les usagers ne s'emparent de l'outil, il a missionné son équipe. «Nous avons découpé la ville en treize morceaux. A chacun d'arpenter les rues de son quartier.» Et de signaler ce qui ne va pas. «Je ne veux pas être dans la con-

Parfois, j'ai l'impression que les élus sont aveugles. Ou bien que l'embellissement et la propreté, ce n'est pas leur priorité.

testation, assure le jeune homme. Mais parfois, j'ai l'impression que les élus sont aveugles. Ou bien que l'embellissement et la propreté, ce n'est pas leur priorité.» Avec «Urbest», Morgan Berger veut «donner un avant-goût de ce que serait un mandat avec moi». Rien que ça. 32 personnes travailleraient autour de lui au sein de neuf groupes. «Je ne voulais pas constituer ma liste au dernier moment. Je voulais que les gens apprennent à se connaître.» Des noms ? «Pas le bon tempo», répond le candidat.

Localeo, l'application pas au point de la mairie

Promise pour le mois de septembre 2018, l'application Localeo, acquise en 2017 par Docapost (groupe La Poste), n'a toujours pas été officiellement lancée par la Ville de Cognac. Il est déjà possible de la télécharger sur son smartphone... «mais elle n'est pas très stable», reconnaît Patrick Sedlacek, le premier adjoint, qui porte le dossier. Lui-même a fait quelques tests depuis un mois. «Les deux premiers ont bien fonctionné, pas le troisième», explique-t-il. L'application Localeo vise «à simplifier la vie des citoyens et à optimiser le fonctionnement des collectivités territoriales». On peut

normalement y signaler un lampadaire en panne, un nid-de-poule dans la chaussée... Comme Urbest, l'appli permet de prendre une photo géolocalisée. «C'est ensuite directement envoyé aux services techniques», explique Patrick Sedlacek.

Michel Gourinchas avait annoncé sa mise en place lors de ses vœux en janvier 2018: «Pour encore plus de réactivité, nous allons développer un nouvel outil - enfin - d'échange direct avec la population.» «Ça fait trop longtemps que ça dure, ça a pris beaucoup de retard», déplore-t-il aujourd'hui, prêt à entamer sa tournée des quartiers.

” La phrase

*Quel bonheur! Il existe partout
des citoyens qui n'ont rien
à faire que de chercher
des poux où il n'y en a pas.*

Dominique SOUCHAUD,
maire de Saint-Sulpice-de-Cognac

«C'est le printemps !» L'élu préfère positiver à la suite de sa convocation à la gendarmerie le 7 mars dernier (lire notre édition d'hier). Il y a été entendu à la suite du signalement d'un habitant pour «mauvaise gestion de la commune». A l'issue de l'enquête, le parquet n'a relevé aucune infraction pénale et a classé l'affaire sans suite. «Aujourd'hui il attaque la commune, demain il attaquera son voisin, après-demain il attaquera n'importe qui pour n'importe quoi», résume Dominique Souchaud à l'égard de cet habitant, dont le litige avec la commune n'est pas récent. «Concernant ce point relatif à la gestion communale, une invitation est lancée pour en débattre lundi 8 avril à 18h30 avec évidemment la participation des Saint-Sulpiciennes et des Saint-Sulpiciens.»

■ CHÂTEAUBERNARD

Tout un cirque au Castel



Pas de chapiteau sur la scène du Castel, à Châteaubernard, mais bien un cirque. Quelques agrès au milieu d'un décor que n'aurait pas renié Feydeau. Normal, puisque c'est bien à un vaudeville que les quatre artistes du Cirque Le Roux ont invité le public venu en nombre, mercredi soir (Photo CL). Mais un vaudeville raconté par des acrobates rompus aux disciplines du cirque, avec humour, poésie, et beaucoup d'élégance. Leurs prouesses acrobatiques sont accomplies avec tant de naturel qu'elles ne semblent même pas demander d'effort. Et tout cela dans une mise en scène tantôt loufoque, tantôt émouvante ou poétique, mais toujours tirée au cordeau, soutenue par une bande-son, autant de clins d'œil aux standards du cinéma, accompagnant parfaitement des numéros époustouffants. Un spectacle conclu par une ovation debout bien méritée.

Inscriptions sur les listes électorales. La date limite d'inscription sur les listes électorales pour les élections européennes étant fixée au 31 mars, la mairie de Châteaubernard sera exceptionnellement ouverte le samedi 30 mars de 10h à 12h, où une permanence permettra les inscriptions de dernière minute.

Maire de Marcillac-Lanville, Yves Jean a démissionné

Après la démission récente du maire, le conseil municipal vient d'élire à l'unanimité Marie-Annick Roy-Plantevigne à la tête de la commune.

Marcillac-Lanville a une femme à la tête de son conseil municipal depuis ce mardi soir. Après avoir été adjoint de 1995 à 2001, puis maire de Marcillac-Lanville pendant 18 ans, Yves Jean vient de présenter sa démission à la préfecture de la Charente. En toute discrétion. «Cela nous a jetés dans la stupeur, car Yves n'avait prévenu personne. On sentait qu'il en avait un peu marre, fatigué du quotidien, des choses qui n'avancent pas», confie Marie-Annick Roy-Plantevigne qui vient d'être élue à l'unanimité, maire de Marcillac-Lanville (13 pour, deux absents). Si la décision brutale de démissionner, «pour raisons personnelles», selon la maire actuelle (1) a laissé le conseil municipal sous le choc, «il ne nous abandonnera pas, il part en bons termes et nous a promis son aide en cas de besoin», se rassure la première édile. Première adjointe au maire jusqu'à ces derniers jours, Marie-Annick Roy-Plantevigne a assuré un intérim d'une semaine en attendant l'organisation des élections. «Je suivais pas mal de dossiers, je vais prendre les choses les

”

j'étais prête pour prendre des responsabilités et soutenue par mon mari je n'ai pas hésité.



Marie-Annick Roy-Plantevigne vient d'être élue maire de Marcillac-Lanville.

Photo CL

unes après les autres», indique-t-elle, comptant également s'appuyer sur son conseil et principalement sur Arlette Pervery, passée de seconde à première adjointe, et Thierry Drouaud, deuxième adjoint.

Travail d'équipe

Une nouvelle maire, donc, de 67 ans, originaire des Ardennes, mariée, trois enfants et neufs petits-enfants, retraitée depuis 2010, ancienne libraire, puis plus récemment, gérante des bibliothèques de quartier pour l'Aserc à Cognac. En quinze

jours, elle a pris sa décision, «pas facile, mais en même temps, j'étais prête pour prendre des responsabilités et soutenue par mon mari, je n'ai pas hésité», souligne Marie-Annick Roy-Plantevigne, qui entend mener un travail d'équipe. «Bien sûr on a besoin d'un maire, mais la vie d'une municipalité, c'est un travail d'équipe que je souhaite développer». Elle pointe des grands projets qui ont toujours été au centre des préoccupations d'Yves Jean et seront poursuivis: aménagement du bourg, maintien de l'école à Marcillac, et redynamisation des commerces qui dispa-

raissent peu à peu de la commune. Le tissu associatif assez riche a toutes les attentions de la nouvelle maire. En comptabilisant, elle dénombre pas moins de sept associations, cinéma, foot, pétanque... une maison de retraite de 24 lits, quelques artisans, et trois commerces. Pour ses 561 habitants, Marcillac possède encore une agence postale et une mairie ouverte au public du lundi au vendredi le matin.

Marie-France DUMOUT

(1) Malgré plusieurs tentatives, nous n'avons pas pu joindre le maire démissionnaire Yves Jean.

6 800 € de subventions aux associations

Lors du conseil municipal, mardi, Dominique Souchaud, le maire, et les membres du conseil, ont arrêté le montant des subventions allouées aux associations pour leur fonctionnement, après l'analyse des différentes demandes et de nombreux échanges.

Les subventions. Association des mairies et des maires ruraux de France: 95,50 €. Section des anciens combattants: 100 €. Société de chasse: 500 €. Club de football: 800 €. Foyer culturel: 400 €. Gymnastique volontaire: 1 000 €. Association des parents d'élèves: 1 500 €. Club de pétanque: 200 €. Club du Trait d'union: 150 €. Vivre en Borderies: 1 500 €. Coop scolaire Burie: 150 €. La fête du cognac: 404,50 €.

Cantine scolaire. Dominique Souchaud fait part aux membres du

conseil que certains parents d'élèves ne remettent pas systématiquement les tickets de cantine en règlement des repas et ceci de façon récurrente. Ce manquement génère des coûts de traitements supplémentaires et entraîne des impayés en régie. Comme évoqué ultérieurement, le maire confirme le fait de majorer de 25 % tout ticket qui ne sera pas remis ou régularisé dans le mois, ce qui portera le prix du ticket à 3 €. Cette mesure est agréée par le conseil moins une abstention.

Convention Grand Cognac-Calitom. Dans le cadre de la délégation de compétence «gestion des déchets ménagers et assimilés» et lors de différentes manifestations, il est proposé une convention pour la mise à disposition de matériel pour les différents déchets. Cette mesure est adoptée.

Réorganisation scolaire abordée au conseil

Le conseil municipal de Louzac-Saint-André s'est réuni mardi avec à l'ordre du jour, le vote des comptes administratifs 2018. En fonctionnement il fait ressortir une recette de 609 202 € pour des dépenses qui se sont élevées à 494 192 € soit un excédent de 115 009 €. Cet excédent de fonctionnement sera affecté pour 42 255 € en déficit d'investissement et 72 754 € en recettes de fonctionnement. Ces comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

Réorganisation scolaire. Un projet de réorganisation scolaire entre les communes de Louzac-Saint-André, Saint-Laurent-de-Cognac et Chérac est en pourparler. Ces communes se situent dans un triangle de 5 km, ce qui permettrait de les relier avec un service de bus scolaire. Lilian Jousson, maire, précise qu'une réflexion est en cours, les inspecteurs de l'Education nationale pour la Charente et la Charente-Maritime ont été rencontrés pour cet éventuel re-

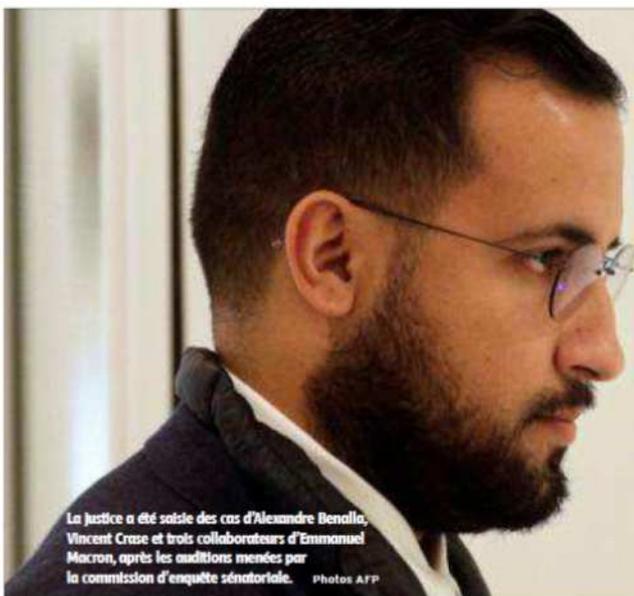
groupement interdépartemental «*qui pourrait voir le jour dans les deux ou trois ans à venir, le but étant de pérenniser les écoles dans les trois communes*».

Réseau de bibliothèques. Même si elles restent communales, les bibliothèques du territoire seront chapeautées par l'Agglo de Grand Cognac qui mettra en place un logiciel commun afin de mettre à disposition un plus grand choix de livres. L'adhésion qui était de 5 € à l'année, l'agglo de Grand Cognac souhaite la gratuité pour tous et propose que les bibliothèques deviennent des lieux de rencontre autour de différentes animations (cuisine ou autre activité).

Matériel. Un échange standard de la tondeuse (720 €) a été effectué. La chambre froide de la cantine a été remplacée par une neuve et déplacée dans la cuisine de la salle des fêtes.

Dans le cadre du fleurissement de la commune, il a été distribué des graines de fleurs et de plantes.

Affaire Benalla: le coup de massue du Sénat



La justice a été saisie des cas d'Alexandre Benalla, Vincent Crase et trois collaborateurs d'Emmanuel Macron, après les auditions menées par la commission d'enquête sénatoriale. Photos AFP

- Le Sénat a saisi la justice des cas de trois proches de Macron dans l'affaire Benalla
- Déjà très fraîches, les relations entre le Sénat et l'Élysée ont viré au froid polaire.

Nouveau coup de tonnerre dans l'affaire Benalla: le Sénat à majorité de droite a choisi hier de saisir la justice non seulement du cas de l'ancien collaborateur de l'Élysée, mais aussi de ceux de trois hauts responsables de la présidence. Les cas d'Alexandre Benalla, de son acolyte Vincent Crase et de Patrick Strzoda, directeur de cabinet d'Emmanuel Macron, sont ainsi transmis pour suspicion de faux témoignage devant la commission d'enquête sénatoriale, un délit pas-

sible de cinq ans de prison et 75.000 euros d'amende.

Le bureau du Sénat a également décidé de transmettre au parquet les déclarations sous serment d'autres collaborateurs d'Emmanuel Macron, son bras droit, le secrétaire général de l'Élysée Alexis Kohler, et le général Lionel Lavergne, chef du groupe de sécurité de la présidence.

À partir des «incohérences» et «contradictions» relevées par la commission d'enquête présidée par Philippe Bas (LR), qui a rendu le 20 février un rapport d'enquête acablant, il reviendra au parquet de voir quelles suites donner, a précisé un membre du bureau.

La décision du bureau du Sénat a fait bondir la majorité et, déjà très fraîches, les relations entre le Sénat et l'Élysée ont viré au froid polaire même si le président du Sénat Gérard Larcher a déclaré qu'il n'était «en guerre contre personne. Pas contre l'Élysée et personne d'autre. Le sujet est d'une autre nature. C'est simplement l'application du droit, rien que le droit, tout le droit.»

«Ils boudent? On joue dans une cour d'école?»

Fait rarissime, le Premier ministre Édouard Philippe a même boudé la traditionnelle séance des questions au gouvernement, au Sénat (lire en encadré). Le porte-parole du gouvernement Benjamin Griveaux a, lui, dé-

noncé un acte «politiquement bas et moralement très grave», fustigeant «un tribunal politique». «Alliance des socialistes et des Républicains pour «se venger d'une défaite électorale qu'ils n'ont jamais acceptée», pour le chef de file des sénateurs LREM François Patriat.



«Je ne suis en guerre contre personne. Pas contre l'Élysée et personne d'autre.»

Le président de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand, a lui décidé de boycotter une conférence commune prévue avec son homologue LR du Sénat, Gérard Larcher.

Accusé d'attenter à la séparation des pouvoirs, le Sénat agit «dans le cadre de la Constitution», a assuré le co-rapporteur (PS) de la commission d'enquête sénatoriale Jean-Pierre Sueur. Comme d'autres sénateurs, le socialiste a jugé «étrange» l'attitude d'Édouard Philippe, «eu égard aux propos tenus par le Premier ministre naguère sur la séparation des pouvoirs». «Ils boudent? On joue dans une cour d'école?», a raillé la sénatrice écologiste Esther Benbassa dans les couloirs du Sénat.

La décision du bureau du Sénat

■ **ALEXANDRE BENALLA.** Le Bureau a décidé de demander au président du Sénat «de signaler au ministère public, en application de l'article 40 du code de procédure pénale» les «suspicions de faux témoignages» devant la commission d'Alexandre Benalla, ancien chargé de mission à l'Élysée, sur «la nature des fonctions qui lui étaient confiées et son rôle dans le dispositif de sécurité du chef de l'État, la restitution des passeports diplomatiques et la conclusion d'un contrat de sécurité privée avec (l'oligarque russe Iskander) Makhmudov.» La justice est aussi saisie par les sénateurs de «l'infraction constituée par l'absence d'accomplissement par Alexandre Benalla de ses obligations déclaratives à l'égard de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique.»

■ **VINCENT CRASE.** Le Sénat signale à la justice «la suspicion de faux témoignage» de Vincent Crase, chef d'escadron dans la réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale, sur «des conditions de sa participation à la conclusion» du contrat Makhmudov.

■ **PATRICK STRZODA.** Le Sénat soupçonne encore un «faux

témoignage» de la part de Patrick Strzoda, directeur de cabinet d'Emmanuel Macron, sur «le périmètre des missions confiées à Alexandre Benalla.»



■ **ALEXIS KOHLER ET LE GÉNÉRAL LIONEL LAVERGNE.** Faut-il d'éléments suffisants, les déclarations des «autres collaborateurs du Président de la République», en particulier le secrétaire général de l'Élysée, Alexis Kohler, et le général Lionel Lavergne, ne sont pas suspectées de constituer des «faux témoignages». Le Sénat va toutefois saisir le Parquet à leur sujet «pour porter à sa connaissance ces autres déclarations ainsi que la liste des incohérences et des contradictions relevées dans le rapport de la commission d'enquête». Et de préciser: «Il reviendra au ministère public de procéder, s'il y a lieu, à des investigations complémentaires qui pourront également concerner d'autres personnes et d'autres faits que celles et ceux évoqués dans ce rapport.»



Boycotter le Sénat, un geste exceptionnel

En avril 1998, le socialiste Lionel Jospin, trois jours après avoir déclaré, à la grande fureur des sénateurs, que le Sénat «voit l'alternance n'est jamais possible» était «une anomalie parmi les démocraties», ne se rend pas à la séance des questions d'actualité au Sénat, mais officiellement, c'est parce qu'aucune question ne lui est destinée. Dans les premières années de la V^e République, en revanche, le Premier ministre Georges Pompidou boude les séances du Sénat: entre 1962 et 1969, en raison de l'opposition entre le général de Gaulle et le président de la haute assemblée, Gaston Monnerville, le gouvernement n'y est représenté la plupart du temps que par des secrétaires d'État.

À l'Assemblée, on indique qu'il n'y a a priori pas de cas de figure d'absence programmée du Premier ministre aux questions au gouvernement pour un désaccord, sur les 20 dernières années. Il y a des cas où le Premier ministre était absent, mais a priori ces absences étaient toutes excusées, selon une source parlementaire. En revanche, en février 2012, le député apparenté socialiste de la Martinique, Serge Letchimy, provoque le départ de l'hémicycle de François Fillon, des ministres et des députés de la majorité quand il évoque le «régime nazi», en reprochant au ministre de l'Intérieur Claude Guéant d'avoir dit que toutes «les civilisations ne se valent pas».

Élysée/Sénat, une tension qui ne date pas d'hier

La décision du Sénat accroît la tension entre l'Élysée et la Haute assemblée, seule institution «qui ne procède pas de la seule élection présidentielle» et «capable de contrôler l'action du gouvernement en toute indépendance», avait récemment assuré Gérard Larcher, président du Sénat. La droite a d'ailleurs conservé la majorité au Sénat en septembre 2017, en pleine vague macroniste. Gérard Larcher, qui incarne «l'ancien monde» aux yeux de la Macronie, est engagé, depuis l'été 2017, dans une âpre négociation avec Emmanuel Macron pour la révision constitutionnelle voulue par le pré-

Gérard Larcher est engagé, depuis l'été 2017, dans une âpre négociation avec Emmanuel Macron sur la révision constitutionnelle.

sident, qui nécessite l'accord de la Haute assemblée. Une équation à facteurs multiples pour l'ancien maire LR de Rambouillet: ne pas entrer en conflit ouvert avec un exécutif désireux de diminuer le nombre de parlementaires quand le Sénat voit son rôle régulièrement remis en cause dans l'opinion, tout en concédant une dose de proportionnelle à l'Assemblée, au grand dam des députés de sa propre sensibilité. Pour

l'heure, cette révision est bloquée, enterrée depuis juillet 2018... par l'affaire Benalla. Pour Gérard Larcher, le «Nouveau monde» s'est «fracassé sur la Contrescarpe», cette place du quartier latin où Benalla avait été filmé le 1^{er} mai brutalisant des manifestants. Alors que la commission d'enquête de l'Assemblée, concédée par la majorité, a tourné au fiasco, le Sénat n'a pas laissé passer l'occasion. Les auditions de sa com-

mission dirigée par le sénateur LR Philippe Bas ont réalisé des cartons d'audience. «C'est le Vatican, le Sénat. Tout se fait dans les antichambres. C'est beaucoup plus violent qu'à l'Assemblée, les gens sont beaucoup plus méchants, expérimentés, cyniques», juge un membre de l'exécutif.



«C'est le Vatican, le Sénat. Tout se fait dans les antichambres.»

Report du Brexit: un peu mais pas trop

Hier soir à Bruxelles, les Européens se sont accordés sur deux options pour un report du Brexit. Theresa May a accepté l'offre.

Les discussions entre les dirigeants européens sur la durée du report du Brexit à accorder à Londres ont traîné en longueur hier soir au sommet européen de Bruxelles mais finalement les 27 ont réussi à se mettre d'accord. La

Première ministre britannique Theresa May leur demandait d'accepter un report du 29 mars au 30 juin, pour avoir le temps de convaincre ses parlementaires de voter l'accord qu'elle avait conclu avec Bruxelles en novembre et éloigner le spectre d'un divorce brutal.

22 mai ou 12 avril

Hier soir, les dirigeants européens ont annoncé être prêts à accorder au Royaume-Uni deux options, selon la présidence française. Une offre acceptée par Theresa May. Si les députés britanniques approuvent la semaine prochaine l'accord de divorce conclu en novembre, la date du Brexit sera reportée jusqu'au 22 mai. En cas de nouveau rejet, Londres aura jusqu'au 12 avril pour décider d'organiser des élections européennes. Selon une source européenne, le Royaume-Uni pourrait alors bénéficier d'un report jusque fin 2019. Le Royaume-Uni serait tenu d'organiser le scrutin européen même s'il se retire ensuite avant la session inaugurale du Parlement, début juillet. S'il ne le faisait pas, il mettrait en péril la légalité du nouveau Parlement avec le risque d'une paralysie durable du fonctionnement de l'UE, selon l'exécutif européen.



Hier à Bruxelles, Theresa May s'est exprimée pendant plus d'une heure devant des dirigeants des 27, lassés des atermoiements britanniques.

Photo AFP

On ne cherche plus une porte de sortie, on cherche une issue de secours.

Le chiffre

1,8

Une pétition en ligne sur le site du Parlement britannique, demandant au gouvernement de renoncer au Brexit, engrange un succès fulgurant, avec plus d'1,8 million de signatures hier soir au lendemain de son lancement, à huit jours de la date prévue pour la sortie de l'UE. Avec «2.000 signatures enregistrées chaque minute», le taux de signature est le plus élevé que le site ait jamais eu à traiter», a assuré le Parlement. Parmi les signataires figure Hugh Grant. «J'ai signé, comme toute personne sensée dans ce pays. Urgence nationale», a tweeté l'acteur britannique.

DIPLOMATIE

Commerce et climat: Xi Jinping, Merkel et Juncker à l'Élysée

Organisée à l'initiative d'Emmanuel Macron, une rencontre inédite réunira à Paris le président chinois Xi Jinping, la chancelière allemande Angela Merkel et le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker. L'objectif sera de *trouver des points de convergence entre l'Europe et la Chine* sur des sujets comme le multilatéralisme ou la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le climat. Cette rencontre à quatre fait suite à une première discussion sur la Chine prévue hier soir à Bruxelles entre les 28 dirigeants de l'Union européenne, qui s'inquiètent des ambitions de Pékin sur le continent. Emmanuel Macron a salué hier «ce réveil européen» à son arrivée dans la capitale belge pour ce sommet européen.

Un bunker pour le «no deal»

Le ministère britannique de la Défense a ouvert un centre opérationnel dans un bunker anti-atomique au centre de Londres dans l'optique d'un éventuel Brexit sans accord, a indiqué hier un porte-parole. «Au fur et à mesure que nous nous rapprochons d'une possible sortie (de l'UE) sans accord, c'est l'endroit d'où la réponse pourrait être coordonnée», a-t-il ajouté. Le bunker se trouve sous le bâtiment principal du ministère de la Défense, en plein cœur de la capitale britannique. Il s'agit d'une installation utilisée en cas d'urgence nationale. Selon les médias britanniques, le personnel militaire pourrait être utilisé pour aider à transporter de la nourriture, du carburant et autres marchandises en cas de difficultés à la frontière.

Cet après-midi



Douceur printanière

Le soleil brille sans discontinuer jusqu'au soir. Températures maximales : localement 14 degrés sur le nord des îles.

Samedi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
4° 19°	3° 21°	4° 21°	2° 20°

Dimanche

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
6° 17°	5° 18°	5° 18°	4° 18°

Lundi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
7° 16°	6° 16°	6° 16°	5° 14°

Mardi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
6° 14°	5° 15°	4° 14°	3° 13°

Mercredi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
5° 15°	4° 15°	3° 15°	3° 14°

Judi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
5° 16°	4° 17°	3° 17°	3° 15°

HIER

	Mini	16h
Angoulême	3°	16°
Cognac	3°	17°

Suspense autour du report

BREXIT Theresa May a accepté l'offre de l'Union européenne, hier soir, à Bruxelles : si les députés anglais approuvent la semaine prochaine l'accord de divorce, le Brexit sera reporté au 22 mai. En cas de rejet, la date limite pourrait être avancée au 12 avril

Theresa May ne rentrera pas les mains vides ce vendredi. Après avoir maladroitement plaidé sa cause, la Première ministre britannique a obtenu des 27, au terme d'une longue discussion, un report. Mais si les chefs d'Etat et de gouvernement ont accepté de repousser la date du Brexit, ce n'est pas sans condition. La Chambre des communes britannique devra approuver l'accord de retrait avec l'Union européenne, tel qu'il a été négocié. Et ce, avant le 29 mars minuit. « L'accord de retrait est le fruit de deux ans de négociations. Il ne peut être renégocié », a asséné le président français Emmanuel Macron, reflétant un point de vue unanime autour de la table.

Seule concession des 27 : ils ont accepté de modifier à la marge leur déclaration politique, pour donner un peu de souffle au Royaume-Uni sur la question de la frontière en Irlande du Nord.

Pour Theresa May qui s'est déjà cassée les dents, à deux reprises, à Westminster, obtenir un « oui » de ses députés va constituer un vrai défi. Mais elle n'a pas d'autre voie. Faute de « Yes », la pente glissante vers le « No deal » sera inéluctable. Autrement dit une sortie brutale, immédiate, du Royaume-Uni de l'Union européenne, sans période

de transition, ni possibilité de conserver certains avantages le temps de s'adapter. Ce que les spécialistes appellent un Brexit dur. La date même du Brexit a donné lieu à de longues discussions hier soir. Theresa May demandait le 30 juin. Impossible, lui, ont répondu les 27. Les élections européennes étant prévues entre le 23 et 26 mai, cela supposerait que le Royaume-Uni désigne aussi ses représentants au Parlement européen. Assez paradoxal pour un pays sur le départ...

Une certaine exaspération

À l'arrivée les 27 ont tranché dans la nuit : si les députés britanniques approuvent la semaine prochaine l'accord de divorce conclu en novembre, la date du Brexit sera reportée jusqu'au 22 mai. En cas de nouveau rejet, Londres aura jusqu'au 12 avril pour décider d'organiser des élections européennes.

Parmi les chefs d'Etat et de gouvernement, on sentait hier un certain agacement, voire une nette exaspération vis-à-vis de la méthode britannique de négociation, jugée brouillonne, à la limite du manque de fair play. « L'Union



Hier, à Bruxelles, Theresa May a demandé un report du Brexit au 30 juin. Impossible, lui ont répondu les 27, en raison des élections européennes. PHOTO MAX PPP

européenne est prête. Le Royaume-Uni doit se décider », a asséné Dalia Grybauskaitė, la présidente lituanienne.

Theresa May vacillante

« C'est au Parlement britannique de dire avec clarté ce qu'il veut », a renchéri le Belge Charles Michel. « Nous sommes prêts à toutes les situations », a averti le Français Emmanuel Macron, campant une ligne plus dure, de concert avec sa complice, la chancelière allemande Angela Merkel, tout aussi ferme.

Face à ce front européen, qui a réussi à rester uni, malgré des nuances, Theresa May est apparue bien vacillante. Mise sur le grill du

rant 90 minutes par ses homologues, la locataire du 10, Downing Street a été peu convaincante de l'avis de tous. Confuse, hésitante, elle s'est avérée incapable de dire comment elle allait obtenir un vote positif de ses députés.

Pour le Luxembourgeois Xavier Bettel : « On ne cherche plus une porte de sortie, mais une issue de secours ».

Nicolas Gros-Verheyde, à Bruxelles

SUD OUEST.fr

Une pétition anti-Brexit dépasse le million de signatures en un jour

EN CAS DE « NO DEAL »

Le ministère britannique de la Défense a ouvert un centre opérationnel dans un bunker anti-atomique, au centre de Londres, dans l'optique d'un éventuel Brexit sans accord. Ce centre est muni de toutes « les infrastructures nécessaires » et dispose d'une « équipe prête à soutenir n'importe quelle action en cas de besoin ». Le personnel militaire pourrait être utilisé pour aider à transporter de la nourriture, du carburant et autres marchandises en cas de difficultés à la frontière. L'opération militaire de gestion de crise pour le Brexit, baptisée Opération Redfold, a en outre été activée.

Le Sénat frappe la Macronie au cœur

AFFAIRE BENALLA Le Bureau du Sénat va transmettre à la justice les témoignages des trois proches du chef de l'État. L'exécutif ne digère pas

Jefferson Desport
j.desport@sudouest.fr

Si le Sénat cherchait un moyen de réaffirmer son indépendance à l'égard de l'Élysée, il l'a trouvé. Hier, le Bureau de la Haute Assemblée a en effet frappé fort. Et le coup pourrait laisser des traces. Après plusieurs jours de tractations, il a décidé de saisir la justice dans l'affaire Benalla. Et ce, pour l'ensemble des protagonistes de ce dossier. Précisément ce que demandait sa commission d'enquête. En clair, et c'est toute la force de cette décision, pas seulement pour Alexandre Benalla et son ami Vincent Crase, tous deux soupçonnés de faux témoignages. Mais aussi, et surtout, pour les trois collaborateurs du chef de l'État. Soit Alexis Kohler, le secrétaire général de l'Élysée, Patrick Strzoda, le directeur de cabinet d'Emmanuel Macron, et le général Lionel Lavergne, le chef du groupe de sécurité de la présidence.

Dans son rapport, rendu public fin février, la commission d'enquête avait pointé du doigt les concernés : « un certain nombre d'omissions, d'incohérences et de

contradictions » lors de leurs auditions respectives. Comme elle l'a écrit dans ses conclusions : « Certains d'entre eux ont retenu une part significative de la vérité sur le périmètre des missions dont Alexandre Benalla avait réellement la charge. »

« Que le droit, tout le droit »

Si le gouvernement n'avait alors pas caché sa colère à la lecture de ces recommandations, dénonçant une entorse caractérisée au principe de séparation des pouvoirs, un constat s'impose aujourd'hui : Gérard Larcher ne s'est donc pas laissé impressionner. « On ne dira que le droit, rien que le droit, tout le droit », avait-il prévenu ces derniers jours. Tout en sachant très bien que, quelle que soit sa décision, celle-ci n'échapperait pas à une interprétation politique.

Ne pas saisir le parquet pour ces trois proches d'Emmanuel Macron aurait accredité l'idée, déjà développée à droite et à gauche, d'une justice à deux vitesses. Et, peut-être plus ennuyeux encore,

d'une décision d'abord motivée par la promesse d'un arrangement avec l'Élysée sur la future réforme de la Constitution. Un sujet qui a grandement contribué à la dégradation des relations entre le Sénat et la Macronie ces derniers mois. En particulier, sur la volonté du chef de l'État de réduire d'un tiers le nombre de parlementaires.

En transmettant l'ensemble du dossier à la justice, Gérard Larcher s'est non seulement préservé de telles critiques, mais aussi d'une crise ouverte sous les ors du Palais du Luxembourg. Avec les sénateurs socialistes mais aussi avec les élus de sa propre majorité. Hier, Bruno Retailleau, le chef de file des sénateurs LR, ne cachait d'ailleurs pas sa satisfaction : « Très fier du Sénat qui joue son rôle de contre-pouvoir avec sérieux. »

« Tribunal politique »

En revanche, et Gérard Larcher le savait aussi, une telle décision équivaudrait à une provocation majeure pour les soutiens du chef de l'État. Hier, le président du



Alexis Kohler, secrétaire général de l'Élysée et collaborateur du chef de l'État, est pointé du doigt. PHOTO ARCHIVESAFP

Sénat a eu beau souligner n'être « en guerre contre personne », ces derniers ont aussitôt ouvert la mitraille en grand. Gilles Le Gendre, le patron des députés LREM à l'Assemblée, dénonçant une « instrumentalisation » et un Sénat s'érigant en « tribunal politique », tandis que Richard Ferrand, le président de l'Assemblée nationale, annulait purement et simplement un déplacement prévu

à Lille aujourd'hui avec... Gérard Larcher. Édouard Philippe, le Premier ministre, y allant également de ses repréailles en refusant d'assister, hier après-midi, aux questions au gouvernement du Sénat. Un fait rarissime. Et une preuve de plus de l'importance de cette secousse. Laquelle place un peu plus encore sous pression la garde rapprochée d'Emmanuel Macron.

Entre les mains de la justice

Le parquet de Paris va devoir statuer sur les suites à donner aux signalements

Le Sénat a finalement décidé de renvoyer entre les mains du parquet les cas de Vincent Crase et Alexandre Benalla, mais aussi des proches collaborateurs d'Emmanuel Macron : Patrick Strzoda, Alexis Kohler et Lionel Lavergne.

Dans sa saisine, le Sénat établit, certes, des nuances de taille. Les suspicions de faux témoignages, un délit passible de cinq ans de prison, visent expressément Alexandre Benalla, Vincent Crase et Patrick Strzoda. Le premier est suspecté d'avoir menti sur « la nature des fonctions qui lui étaient confiées et son rôle dans le dispositif de sécurité du chef de l'État, la restitution des passeports diplomatiques et la conclusion d'un contrat de sécurité privée avec Iskander Makhmudov ». Le second, « sur les conditions de sa participation à la conclusion du contrat russe ». Quant au directeur de cabinet d'Emmanuel Macron, il est suspecté de n'avoir pas dit la vérité sur « le périmètre des missions confiées à Alexandre Benalla ».

Pas nommés

Concernant Alexis Kohler et Lionel Lavergne, le Sénat reconnaît n'être pas en mesure de discerner un « faux témoignage » dans leurs déclarations. Les deux proches collabo-



Alexandre Benalla. ARCHIVES AFP

rateurs d'Emmanuel Macron ne sont, d'ailleurs, pas nommés dans le communiqué du Sénat. Mais ils se reconnaîtront dans la décision de la Chambre Haute de porter à la connaissance du parquet d'« autres déclarations » ainsi que la « liste des incohérences et des contradictions relevées dans le rapport ».

À charge pour le parquet, sur chacun des éléments qui lui sont soumis, d'ouvrir une enquête pour en savoir plus. Ou pas ! Une chose est sûre, les décisions de Rémy Heitz, dont la nomination fléchée par l'Élysée au poste de procureur de Paris avait suscité une tempête dans le monde judiciaire, seront très observées !

Y. St-S.

Et si la déclaration de revenus disparaissait

FISCALITÉ Dans un souci de « simplification », le gouvernement pourrait supprimer la déclaration de revenus obligatoire

Ce projet a été évoqué, mardi soir, par le ministre des Comptes publics Gérard Darmanin, à l'occasion d'une rencontre avec des étudiants, dont la vidéo a été mise en ligne hier par « La Tribune ». « L'année prochaine, j'annoncerai sans doute qu'on mettra fin à la déclaration d'impôt. Vous n'aurez plus à faire votre déclaration d'impôt », déclare Gérard Darmanin, dans cette vidéo.

Le ministère a confirmé, hier, que ce projet était à l'étude, dans le cadre de la réforme du prélèvement à la source, entrée en vigueur le 1^{er} janvier dernier. « Il y a la volonté de faire de nouvelles simplifications, on travaille à ça. »

Des obstacles techniques

Le ministère a toutefois rappelé que la déclaration de revenus restait pour l'instant obligatoire, à trois semaines du début de la campagne d'imposition pour 2019. « Si on avance bien, ça sera pour l'année prochaine. »

Plusieurs obstacles techniques doivent en effet être levés au préalable, la déclaration restant indispensable pour connaître les revenus des travailleurs indépendants, les revenus fonciers mais aussi les



Un projet évoqué, mardi soir, par Gérard Darmanin. ARCHIVES AFP

crédits d'impôts dont peuvent bénéficier les contribuables. Actuellement, près de neuf millions de contribuables bénéficient de crédits ou de réductions d'impôts, par exemple pour l'emploi d'une personne à domicile ou pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie. Ces crédits sont calculés sur la base des déclarations de revenus, et remboursés un an après. Mais Bercy a engagé une réflexion pour essayer de les rendre contemporains, sur la base d'un rapport remis fin décembre par l'Inspection générale des finances.

Dans un communiqué, le syndicat Solidaires finances publiques s'est inquiété, dénonçant une « fausse simplification » susceptible d'affaiblir le « consentement à l'impôt ».

Castaner demande l'« impunité zéro » au nouveau préfet de police

MANIFESTATION Le ministre de l'Intérieur a rappelé au nouveau préfet de police de Paris sa « première mission », « maintenir l'ordre public », et ce « dès samedi », lors de l'acte XIX des gilets jaunes, l'exhortant à faire preuve d'une « impunité zéro » après les violences de samedi dernier sur les Champs-Élysées. S'adressant à Didier Lallement, le préfet de police intronisé hier – après le limogeage de Michel Delpuech à la suite des violences, saccages et pillages commis samedi sur les Champs-Élysées lors de la manifestation des gilets jaunes –, Christophe Castaner a solennellement insisté sur « l'exigence urgente de l'ordre public ». PHOTO AFP

Les Sages approuvent les examens osseux

MIGRANTS Le Conseil constitutionnel a validé les examens osseux réalisés pour déterminer l'âge des jeunes migrants, tout

en rappelant les garanties prévues par la loi, qui était attaquée par un jeune Guinéen et des associations.

Les Sages ont reconnu que ces examens « peuvent comporter une marge d'erreur significative ». Mais ils ont jugé « qu'il appartient aux autorités administratives et judiciaires compétentes de donner leur plein effet à l'ensemble des garanties » prévues par la loi.

MALADIE DE LYME

Une application pour signaler les piqûres de tique



Signalement Tique est une application smartphone gratuite. Grâce à elle, les promeneurs disposent d'informations sur la prévention ou comment enlever une tique, où qu'ils soient. Gérée par des scientifiques et actualisée par les utilisateurs, elle fournit des cartes de présence de tiques qui serviront aux actions de prévention. ARCHIVES « 50 »

« Je veux être un maire proche des gens »



LE PIÉTON

MUNICIPALES

Morgan Berger lance une application qui scelle son engagement dans la course à l'élection

Philippe Ménard
p.menard@sudouest.fr

Morgan Berger ne cachait pas ses intentions. Il les assume désormais au grand jour. L'agent immobilier, âgé de 32 ans, officialise sa candidature à l'élection municipale de Cognac. Proche de l'ancien maire UMP Jérôme Mouhot, il a le cœur au centre-droit. Mais sa liste, quasi complète, recrute en dehors des clivages politiques. « Je ne suis pas dans une position centriste, je suis dans une position centrale, autour d'un programme municipal précis, de bon sens. »

Les formules sont déjà ciselées. Cela fait longtemps que Morgan Berger songe à briguer le poste de maire de Cognac. Il en parlait déjà quand il siégeait au conseil municipal des jeunes, en 2003, à l'âge de 15 ans ! Spectateur assidu du conseil municipal, il aime citer pour modèle Michel Jayat. Un homme de gauche, à l'origine, qui a servi dans une majorité de droite, comme adjoint à la voirie. Un élu loyal, et un champion de la proximité.

Géolocalisation

« Le maire de Cognac est un adjoint à la voirie en puissance. Tout a été donné à l'Agglo. Je veux être ça », affiche Morgan Berger. La proximité, c'est la valeur numéro 1 qu'il entend mettre en avant dans sa campagne. Il le maté-



Morgan Berger convie à lui faire remonter des informations via une application, Urbest. PHOTO P.H.M.

lise avec une façon originale d'annoncer sa candidature : le lancement d'une application pour téléphone mobile.

Membre du conseil de quartier du Champ-de-Foire, Morgan Berger réfléchissait depuis longtemps à une façon de faire remonter les informations. « C'est une hérésie. On nous demande de réfléchir sur l'état de la voirie, le cadre de vie, et quand on signale quelque chose, il y a un grand manque de réactivité. J'ai toujours estimé que notre ville n'est pas embellie, pas entretenue. »

Via une connaissance commune, il est entré en contact avec un entrepreneur caennais, Hugo Gervais. Celui-ci a développé une

application, « Urbest », permettant de signaler toutes sortes d'informations (hygiène et propreté, éclairage public, voirie, graffiti, etc.) en les géolocalisant. Il l'a gracieusement mise à la disposition de Morgan Berger sur le territoire de la ville de Cognac. « On peut aussi indiquer que l'on aime quelque chose en envoyant un "like" ».

« Une sorte de fatalité »

Urbest est activé depuis trois mois à Cognac. Seul Morgan Berger reçoit les notifications. « Cela me permettra d'avoir un diagnostic complet, pour finir d'élaborer notre programme électoral. Les gens veulent de la proximité, un maire réactif, pas des projets pharaoniques. » Il mise sur le fait que de

plus en plus de personnes de tous âges sont équipées d'un smartphone.

« Je ne dis pas que la campagne ne portera sur ça. La proximité, c'est mon dada. Je veux être un maire proche des gens, à leur écoute. On sent une sorte de fatalité. Je rencontre des gens qui ne savent pas à qui s'adresser. Des herbes folles, une chaussée défoncée, des poubelles éventrées, ce n'est pas de la polémique, c'est ce que l'on vit tous. Et si on ne peut pas intervenir, au moins, on envoie une réponse. J'ai une approche pragmatique pour rendre la ville plus belle et plus accueillante », insiste Morgan Berger. S'il était élu, on se doute qu'il généraliserait cet outil.

Salue l'initiative des Tritons du Grand-Cognac. Pour la quatrième fois, les membres du club vont nettoyer les rives de la Charente, où ils ont habituellement plaisir à courir. L'opération est ouverte à tous, au départ du Jardin Respectueux, à Châteaubernard, dimanche à 14 heures. Gants et sacs-poubelles sont fournis.

AGENDA

AUJOURD'HUI

Connaissance du monde. À 14 h 30 et à 20 h 30, projection en présence de l'auteur Christian ou Vassil Durand du documentaire « Russie, le lac Baïkal, au fil du Transsibérien », à La Salamandre. Tél. 06 08 22 79 07.

Vernissage. De 18 h à 19 h 30, peintures d'Anita Mishra, au restaurant La Maison, rue du 14-Juillet. Une dégustation de vins sera également proposée par le Domaine de Garandville. Entrée libre.

Recherches généalogiques. De 14 h à 17 h, permanence d'aide, aux archives municipales, premier étage de la bibliothèque. Sans rendez-vous.

« Générations croisées ». Exposition sur le long de la promenade des quais, réalisée par la classe de 3^e C du collège Claude-Boucher et par des participants du Cep'Age.

Expositions. De 14 h à 18 h, exposition de photographies « Série d'auteurs », en partenariat avec X0photos, club de Cognac et dans le cadre de la semaine du handicap « Voir, ne pas voir le handicap », à la bibliothèque de Cognac. Entrée libre.

UTILE

Le judo condamné pour travail dissimulé

JUSTICE Deux représentants du club ont plaidé coupable et écopé de 200 euros d'amende

L'affaire est vieille de plusieurs années mais n'a connu son dénouement que récemment. Le club de judo de Cognac était dans le collimateur d'une enquête de gendarmerie pour travail dissimulé. Michel Rolland (ancien président) et Christian Marchand (président actuel) ont été accusés. Ils ont reconnu les faits et plaidé coupable lors d'une audience au tribunal d'Angoulême, le 28 novembre dernier. La justice les a condamnés chacun à 200 euros d'amende. L'an dernier déjà, l'Union de recouvrement de cotisations de sécurité so-

ciale et d'allocations familiales (Ursaff) avait infligé un redressement de 30 000 euros à la structure. Le contrôle diligenté en 2016 avait mis en lumière trois emplois dissimulés. En cause : le mode de rémunération de ces enseignants. Plutôt que d'établir des fiches de paie, le club gonflait les indemnités kilométriques sur les notes de frais. « Désormais, notre fonctionnement s'est adapté, jure Christian Marchand. Nous faisons des contrats salariés. Tout est dans les règles. »

Jonathan Guérin



Christian Marchand, président du club de judo de Cognac, et Michel Rolland, l'ancien président. ARCHIVES « SUD-OUEST »

Le salon Naturellement migre au Castel

BIEN-ÊTRE Le salon Naturellement se tenait auparavant à la Salamandre. La 5^e édition a lieu au Castel, à Châteaubernard, demain et dimanche de 10 à 19 heures. Il accueille une soixantaine d'exposants dans le domaine de la nature et du bien-être avec également un lot de conférences : samedi, à 10 h 30, « trouver l'équilibre dans les différentes facettes de sa personnalité » ; à 14 heures, « soin de l'habitat » ; à 15 h 30, « la loi d'attraction » ; à 17 heures, « gestion du stress et prévention du burn-out ». Dimanche, à 10 h 30, « se libérer des traumatismes » ; à 14 heures, « à la conquête du fleuve Charente » ; à 15 h 30, « les réflexes pour changer de regard sur nos enfants » ; à 17 heures, « nutrition, régénération et équilibre intestinal ». Entrée : 1 euro.

Terre et liens et MAB 16, d'une pierre trois coups

ENVIRONNEMENT La Maison de l'agriculture biologique de la Charente (MAB16) et l'association Terre de liens collaborent avec l'Agglomération de Grand-Cognac pour l'opération « Mangeons mieux ». Une série d'ateliers et de tables rondes se déroulera à la Salamandre demain de 13 h 45 à 17 h 30 (gratuit sur inscription au 05 45 83 47 99). Les deux structures en profitent pour tenir leur assemblée générale, chacune de leur côté, le matin à la Salamandre. Les adhérents se retrouveront pour partager le déjeuner.

Vélod'vie planche sur les itinéraires en ville

CYCLISME L'association Vélod'vie apporte son expertise sur les itinéraires cyclables en ville. Dimanche, elle planchera sur la zone de Châteaubernard. Réunion salle Elisa, rue du Temple à Cognac, à 17 heures.

L'agence sur mesure de Julien Chollet

ÉCONOMIE Ancien administrateur de Blues Passions et directeur d'Aren'Art, le Cognaçais lance une société à la large palette

Philippe Ménard
p.menard@sudouest.fr

Julien Chollet a longtemps été un homme de l'ombre. Le voici désormais à son compte. Le Cognaçais, âgé de 39 ans, vient de lancer NovAgency. « C'est une agence de marketing mais cela va dépendre des projets que je vais suivre. Je ferai un peu d'événementiel, du "booking" (programmation de concerts, NDLR) pour des groupes... » La palette est aussi large que les compétences accumulées au fil de son parcours.

Né à La Rochelle, il a complété une formation d'ingénieur en informatique par un Master en management. « J'ai fait mon stage à Cognac Blues Passions, en 2004. J'étais un mauvais musicien, il fallait que je trouve un moyen de travailler dans la musique. » Julien Chollet passera dix ans dans l'association, dans la communication puis dans un rôle d'administrateur.

Un logiciel pour les viticulteurs

En 2014, Joël Joanny, ancien président de l'association, le recrute comme directeur de sa société d'événementiel, Aren'Art. Julien Chollet est aux manettes pour la création du festival Summer Sound, à Rochefort (17), entre autres tâches multiples. L'histoire avec son employeur se finira mal. Il y a un an, Julien Chollet a fait une « prise d'actes », une façon de s'au-



Julien Chollet a déposé les statuts de sa société en janvier. P.H.M.

tolicencier. Le conseil des prud'hommes a jugé légitime sa décision. Joël Joanny a fait appel.

Avec NovAgency, Julien Chollet tourne la page. « Je me suis dit que je pourrais bosser sur des projets qui me plaisaient. » Il a engagé une ambitieuse collaboration avec un cousin, David Joulin, qui a monté une entreprise à Bordeaux, Ekilibre. Ils ont conçu un logiciel de gestion spécialisé pour la viticulture. « Il permet de gérer tout, la comptabilité, les stocks, le suivi de la distillation, par exemple. Une chose hyperimportante : le logiciel est "open source", le code est accessible à tout le monde. NovAgency est l'interlocuteur pour en gérer les dé-

veloppements. » Une présentation est proposée mercredi à 14 h 30 à la Chambre de commerce et d'industrie de Cognac.

Dans un autre registre, Julien Chollet s'est associé à son frère Florent pour finaliser « Logizik », un logiciel compilant les problématiques auxquelles sont confrontées les structures culturelles, par exemple pour l'accueil des artistes ; NovAgency va aussi réaliser le site Internet de la Fête du cognac, chercher des partenaires pour le festival Coconut à Saintes... « En France, c'est difficile de sortir des cases. J'ai cette polyvalence, ce serait dommage de ne pas en profiter. »

École : regroupement interdépartemental

Le Conseil municipal s'est réuni mardi avec à l'ordre du jour, entre autres, les votes des comptes administratifs de 2018 mais aussi un projet de réorganisation scolaire entre trois communes: Louzac-Saint-André, Saint-Laurent de Cognac et Chérac, située en Charente-Maritime.

Ces trois communes se situent dans un triangle de 5 kilomètres les unes des autres, ce qui permettrait de les relier facilement avec un service de bus scolaire. Comme le précise le maire de Louzac-Saint-André, Lilian Jousson, une réflexion est en cours. Les inspecteurs scolaires de Charente et Charente-Maritime ont été rencontrés pour évoquer cette réorganisation interdépartementale qui pourrait voir le jour dans les deux à trois ans à venir. Le but est de pérenniser les écoles dans chacune des trois communes.

Les bibliothèques en réseau

Il a ensuite été question du vote des comptes administratifs qui font apparaître, en fonctionnement, une recette prévue de 577 430,57 € pour un réalisé de 609 202,71 €. En dépenses, il était prévu 577 430,57 € pour un réalisé de 494 192,77 €, soit un excédent de 115 009,94 €. L'excé-



Le maire, Lilian Jousson, et ses conseillers municipaux ont parlé de ce projet de regroupement de trois écoles. PHOTO-C.C.G.

dent de fonctionnement a donc été affecté comme suit : 42 255,41 € de déficit investissements et 72 754,73 € d'excédent de fonctionnement. Les votes ont été unanimes.

Puis, la mise en réseau des bibliothèques a été abordée. Elles restent « communales » mais seront « cha-peautés » par Grand Cognac qui mettra en place un logiciel commun afin de mettre à disposition des adhérents une plage plus grande de choix de lecture.

Tondeuse et chambre froide

Toujours dans un but de dispenser plus largement la culture, Grand Cognac demande la gratuité pour tous des bibliothèque salors que

l'adhésion était de 5 euros l'année. Grand Cognac souhaite que ces établissements deviennent des lieux de rencontre de personnes en proposant, par exemple, des animations de cuisine ou autres activités.

Les élus se sont ensuite penchés sur l'achat de matériels avec, entre autres, l'échange standard de la tondeuse pour 720 euros TTC avec reprise de l'ancienne pour le même prix. La chambre froide de la cantine a été remplacée par une neuve et déplacée dans la cuisine de la salle des fêtes. Enfin, des graines de fleurs et de plantes ont été distribuées pour le fleurissement de la commune.

Colette-Christiane Guné

Pas de hausse des impôts

La réunion du conseil municipal s'est tenue mardi. Elle portait, entre autres, sur le vote du compte de gestion 2018. Ainsi, la section investissement présente un solde de recettes de 86 012,69 euros tandis que les dépenses ont été de 242 229,67 euros soit un déficit de 156 216,98 euros. Pour la section fonctionnement sur cette même période, les recettes ont été de 758 418 euros pour un total de dépenses de 696 641 euros soit un excédent de 61 777 euros.

Toujours dans les chiffres, le budget annexe « commerce de proximité » a été abordé. Les recettes d'investissement ont été de 13 480,03 euros pour un montant de dépenses de 15 094,47 euros, soit un déficit de 1 614,44 euros tandis qu'en fonctionnement, les recettes ont été de 15 144 euros pour 13 192,29 euros de dépenses soit un excédent de 13 824,71 euros. Le total de recettes nettes est de 28 624 euros et 16 413 euros de dépenses soit un excédent global de 12 210 euros (arrondi).

Lutter contre les impayés

Les taux des taxes, habitation et foncier ont été votés par les élus et ils resteront inchangés pour 2019 à savoir 9,40 % pour la taxe d'habitation, 18,41 % pour le foncier bâti et 50,44 % pour le foncier non bâti.

Le maire, Dominique Souchaud, a ensuite proposé de voter les subventions aux diverses associations à la suite d'une récente réunion fêtes et loisirs. Le montant global est sensiblement identique soit 6 800 euros.

Puis le maire a évoqué un problème récurrent, celui des parents qui ne remettent pas systématiquement



Dominique Souchaud, le maire, veut aussi interdire la circulation de camion plus de 3,5 tonnes par endroits. C.-C. G.

quement les tickets de cantine pour les repas de leurs enfants. Cela génère un coût supplémentaire de traitement de données et entraîne la mise en place d'impayés transmis à la trésorerie municipale de Cognac. Il propose donc de majorer de 25 % le prix du ticket qui ne sera pas remis ou régularisé dans le mois. Cela portera le prix du ticket à 3 euros. Cette proposition a été votée par 12 voix pour et une abstention.

Dominique Souchaud a fait part de son intention d'interdire le passage des poids lourds de plus de 3,5 tonnes rue de Pantenaud à Coulonges à la suite de nombreux véhicules sortant du bois qui occasionnent une destruction partielle de l'accès. Mise aux voix, cette proposition a été votée par quatre voix pour et huit abstentions. Enfin, le maire a annoncé la clôture du Sivu (Syndicat intercommunal à vocation unique) de restauration de la vallée de l'Antenne. C.-C. G.